



**Arrêté n°2020-1031 portant désignation
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE**

VU le Code de l'Education ;
VU la délibération du conseil académique du 10 décembre 2020
VU les résultats des élections des membres des sections disciplinaires;

ARRETE

Article 1 : La section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants est composée comme
suivant :

4 représentants des Professeurs d'universités et assimilés :

BACH Véronique
KATTAR Antoine
MELMOUX-MONTAUBIN Marie-Françoise
NIVET Philippe

4 représentants des Maîtres de conférences et assimilés :

BE DUC Georges
BOUREL-PONCHEL Emilie
FLEURY Marine
VANLEMMENS Pierre

2 représentants des autres enseignants:

LE MEN Virginie
TESSERON Cyril

Article 2 : La section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants est composée comme suivant :

8 représentants des Professeurs d'universités et assimilés :

AHMAIDI Saïd
BACH Véronique
BIDENT Christophe
DELABIE Lucie
GLINEUR Cédric
KATTAR Antoine
MONTAUBIN Marie-Françoise
PELLET Sophie

8 représentants des Maîtres de conférences et assimilés :

BALEDENT Olivier
BECUWE Matthieu
BE DUC Georges
BOUREL-PONCHEL Emilie
CHRIFI ALAOUI Larbi
FLEURY Marine
HUSSON Céline
LE MEN Virginie

16 représentants des étudiants

AAMOUM Chaimae
BERCHER Miryam
BÉCART Pol-Alain
BELBARAKA Kenza
BILLAU Charline
CANVILLE Frédéric
CARON Luca
DHUIEGE Paul
DRAGON Colleen
GOUBET Oriane
HUITRIC Camille
MAILLET Antonin
LEFEBVRE Lucas
NDEREYIMANA Jérôme
N'GUESSAN N'GORAN Bernard
VERDRON Marine

Fait à Amiens, le 06 JAN. 2021

Le Président de l'Université de
Picardie Jules Verne



Pr. Mohammed BENLAHSEN